



Aidspace

Independent observer  
of the Global Fund

## Efforts du Fonds mondial pour renforcer la préparation aux pandémies dans le monde grâce au partenariat avec le Fonds de lutte contre les pandémies

Lors de la 23e réunion du Comité stratégique à Genève en Suisse, du 9 au 11 octobre 2023, le Secrétariat du Fonds mondial a fait le point sur sa collaboration avec le Fonds de lutte contre les pandémies. Ce partenariat constitue une étape importante dans l'amélioration de la préparation mondiale aux pandémies. Au moment où le monde est confronté à des pandémies actuelles et potentielles, la coopération entre les deux institutions vise à mettre en place des systèmes résilients de préparation et de riposte aux pandémies (PPR), qui soient la propriété des pays et des communautés. Les décisions qui seront prises dans les mois et les années à venir auront un impact considérable sur le niveau d'intégration et de coordination réalisable et sur l'orientation des efforts visant à améliorer la préparation aux pandémies.

La vulnérabilité des systèmes de santé mondiaux a été mise en évidence par la pandémie de COVID-19, soulignant ainsi la nécessité d'une approche unifiée et globale de la PPR. Le Fonds mondial, réputé pour ses efforts dans la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, a reconnu l'urgence d'ajuster et d'élargir ses objectifs pour englober la PPR. Le VIH, la tuberculose et le paludisme font partie des maladies infectieuses les plus préoccupantes qui touchent de manière disproportionnée les pays à revenu faible ou intermédiaire et, comme nous le savons, les progrès accomplis dans la lutte contre ces trois maladies ont été sérieusement compromis par la pandémie de COVID-19. Bien que les programmes de lutte contre ces trois maladies aient enregistré une reprise soutenue après les perturbations provoquées par la COVID-19 selon le [Rapport 2023 sur les résultats du Fonds mondial](#), l'émergence de nouvelles

pandémies pourrait entraver de manière significative les progrès enregistrés dans la lutte contre ces maladies.

En réponse à la menace liée aux pandémies, le Fonds mondial a adapté ses objectifs dans le but de mettre à profit l'expertise de son partenariat et son modèle inclusif non seulement pour la protection contre le VTP, mais également pour la mise en place de mécanismes capables de faire face à de futures pandémies. Le présent article présente une vue d'ensemble des évolutions récentes de la collaboration entre le Fonds mondial et le Fonds de lutte contre les pandémies, en mettant en exergue son rôle central dans la mise en place de systèmes solides de prévention et de riposte aux pandémies.

## Le rôle du Fonds mondial dans la préparation aux pandémies

L'engagement du Fonds mondial dans la préparation aux pandémies est manifeste dans sa stratégie 2023-2028. Une étape importante de cet engagement a été le lancement du mécanisme de riposte à la COVID-19 (C19RM), doté d'un budget de plus de 5 milliards de dollars. Ce mécanisme a pour double objectif d'atténuer les effets pervers de la COVID-19 sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (VTP) tout en renforçant les ripostes nationales à la pandémie. En outre, son objectif est de se recentrer sur des investissements durables dans les systèmes de santé nationaux et d'assurer une préparation aux pandémies qui soit également bénéfique à la mise en œuvre des programmes de lutte contre le VTP.

Les investissements du mécanisme C19RM sont affectés à divers domaines essentiels, notamment les systèmes de surveillance, les infrastructures de laboratoire, le diagnostic, les ressources humaines pour la santé, l'oxygène médical et les produits thérapeutiques, ainsi que les systèmes de gestion des produits de santé et des déchets. En outre, dans le cadre du septième cycle de subventions (CS7), les candidats sont activement encouragés à allouer des ressources aux systèmes de santé résilients et pérennes – préparation et riposte aux pandémies (SSRP-PPR), afin d'améliorer la robustesse et les capacités des systèmes de santé. Environ un tiers du financement total du CS7 et du C19RM devrait être consacré aux initiatives SSRP-PPR.

L'importance du Fonds mondial tient également à son rôle central sur la plateforme Access to COVID-19 Tools ([ACT\)-Accelerator](#), une initiative fondamentale destinée à accélérer l'accès aux diagnostics et aux produits thérapeutiques contre la COVID-19. En outre, le Fonds mondial est un partenaire clé de [l'Alliance mondiale autour de l'oxygène](#), dont l'objectif est d'améliorer l'accès à de l'oxygène médical de haute qualité.

Engagement du Fonds mondial dans le Fonds de lutte contre les pandémies et leçons tirées de l'expérience

Le Fonds de lutte contre les pandémies, lancé en septembre 2022 et géré par la Banque mondiale, constitue une avancée majeure dans la préparation mondiale à la lutte contre les pandémies. Il a collecté 2 milliards de dollars auprès de 25 contributeurs et distribue ses fonds par l'intermédiaire d'entités de mise en œuvre approuvées. Lors du premier appel à propositions, qui s'est déroulé de mars à mai 2023, le Fonds de lutte contre les pandémies avait pour objectif de renforcer la surveillance des maladies, les capacités des laboratoires et le personnel de santé. Il a reçu 179 demandes émanant de 133 pays, sollicitant un montant de plus de 2,5 milliards de dollars. Après une évaluation rigoureuse, 19 propositions ont été retenues, pour un montant total de 338 millions de dollars destinés à des projets dans 37 pays, dont environ 30 % pour des projets en Afrique subsaharienne.

Le Fonds mondial collabore activement avec le Fonds de lutte contre les pandémies afin de remédier aux éventuels chevauchements avec le portefeuille du mécanisme C19RM. Dans ce cadre, le Fonds mondial a partagé avec le Fonds de lutte contre les pandémies les précieuses leçons qu'il a apprises au cours du premier appel à propositions. Ces leçons sont les suivantes:

1. Une coordination efficace au niveau national et mondial lorsque les domaines d'investissement se chevauchent.
2. L'importance stratégique du modèle opérationnel du Fonds de lutte contre les pandémies, y compris le calendrier, les exigences en matière de cofinancement et les processus de soumission des demandes. Les recommandations portent notamment sur l'extension et le renouvellement des fenêtres de soumission des demandes, la priorisation des propositions de haute qualité non retenues, la révision des exigences en matière de cofinancement et l'alignement des formats d'information des propositions sur les normes nationales.
3. L'implication des acteurs non étatiques basés dans les pays en vue d'améliorer leur inclusion, l'alignement des programmes, la portée et les rapports de confiance dans les propositions du Fonds de lutte contre les pandémies.

## Considérations pour l'avenir

Le Fonds mondial est pleinement conscient de l'importance d'un engagement actif dans la préparation aux pandémies et de la mise en place d'un partenariat solide avec le Fonds de lutte contre les pandémies. Toutefois, cet engagement doit être équilibré avec la charge de travail considérable associée à la deuxième vague d'optimisation du portefeuille dans le cadre du CS7 et du C19RM, axée sur l'amélioration des capacités du SSRP-PPR.

Les décisions futures du Fonds de lutte contre les pandémies seront déterminantes pour l'amélioration de la coordination entre les deux organisations. Le programme pilote sera évalué au début de l'année 2024, compte tenu de l'ampleur des changements opérationnels au sein du Fonds de lutte contre les pandémies et de leur alignement sur les investissements du Fonds mondial dans le domaine du PPR-SSRP.

Le Fonds mondial est en quête d'un agrément en qualité de "mécanisme public" au titre de la politique relative aux contributions financières réservées pour recevoir des ressources du Fonds de lutte contre les pandémies. Les contributions financières réservées sont des fonds fournis par des donateurs privés ou des mécanismes publics agréés, et elles sont assorties de restrictions en ce qui concerne leur utilisation. Le fonctionnement des contributions financières réservées repose sur des principes qui mettent l'accent sur les approches axées sur le bénéficiaire, le responsable de mise en œuvre et le pays. Elles ont pour objectif d'atténuer les risques liés à la qualité, aux délais, aux priorités, à l'influence, aux coûts de transaction et à la viabilité qui peuvent survenir lorsque les contributions ne sont pas préparées en consultation avec les partenaires dans les pays. Le Comité d'audit et des finances (AFC) du Fonds mondial sera chargé de veiller au respect des conditions de la politique. Il s'agit notamment d'éviter des coûts de transaction excessifs et de garantir une utilisation des contributions exclusivement pour les priorités approuvées et les activités du Fonds mondial.

## Commentaires des parties prenantes

Les parties prenantes ont soutenu l'idée d'un programme pilote qui permettrait de déterminer si le Fonds de lutte contre les pandémies devrait être recommandé comme "mécanisme public" dans le cadre des contributions financières réservées. On estime qu'il est essentiel de maintenir cet engagement pilote à un niveau minimal. En outre, les mises à jour futures sur ce sujet seront fondamentales pour les discussions du Conseil d'administration, en particulier sur la base des leçons apprises lors des discussions avec le Fonds de lutte contre les pandémies. Les membres du conseil d'administration siégeant à la fois au Fonds mondial et au Fonds de lutte contre les pandémies ont été invités à attirer l'attention sur l'impact des décisions opérationnelles clés prises par le Fonds de lutte contre les pandémies relativement à l'intégration et à la coordination avec Gavi et le Fonds mondial, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience commune.

Toutefois, certaines parties prenantes ont exprimé des inquiétudes concernant le projet pilote proposé pour l'engagement du Fonds de lutte contre les pandémies. En effet, à leur avis, ce projet ressemble énormément à la précédente proposition de collaboration qui a été rejetée par le Fonds de lutte contre les pandémies. Deuxièmement, le chronogramme semble inadapté, puisque le deuxième appel à propositions est prévu pour la fin de cette année, alors que la décision du conseil d'administration sur le projet pilote n'interviendra pas avant le printemps 2024. Troisièmement, une revue complète des avantages et des inconvénients du statut d'EI et la présentation de méthodes alternatives pour parvenir à la complémentarité sont de nouveau demandées. Les secrétariats du Fonds mondial et du Fonds de lutte contre les pandémies sont vivement encouragés à entretenir des échanges d'informations réguliers, notamment en prévision du deuxième appel à propositions du Fonds de lutte contre les pandémies et de la présentation de son plan stratégique en décembre.

[Read More](#)

---